

ou en a complètement abandonné la culture. Estimons-les à 50 cts le minot, voilà donc pour un seul article, \$120,000 annuellement d'enlevées.—*Le Naturaliste canadien.*

*La vente du fromage.*—Le fromage canadien jouit d'une réputation des plus hautes sur le marché anglais, et nos fabricants ont tout intérêt à veiller à ce que cette réputation ne soit pas mise en question.

Le succès des fromageries canadiennes tient autant à l'excellence de leur fabrication qu'aux fraudes pratiquées par les fromagers américains.

Si ces derniers avaient honnêtement mis leurs fromages sur le marché, s'ils n'avaient pas trompé les acheteurs en vendant pour fromages gras des fromages demi-gras, et même maigres, les fromages canadiens tout en étant très estimés, ne seraient pas préférés aux fromages de nos voisins.

Si nous voulons fabriquer des fromages maigres et demi-maigres, fabriquons-en, mais vendons-les comme tels, et n'essayons pas de les faire passer comme fromages de pleine crème.

Ceux qui essaient ce jeu dangereux réussissent peut être une fois, mais ce qu'ils réussissent sans aucun doute, c'est à déprécier tout l'ensemble de la fabrication canadienne.

Ces réflexions nous sont venues, lorsque nous avons vu vendre à Montréal des fromages demi-crème de 8½ à 9c. Le fromage demi-crème est coté à Liverpool de 28 à 35s. par cwt., c'est-à-dire de 6 à 7½ c. par livre à Liverpool, et tout acheteur qui paie à Montréal de 8½ à 9c. pour une qualité cotée de 7½ à Liverpool, a évidemment l'intention d'expédier son fromage demi-crème pour du fromage pleine-crème.

Ces sortes de transactions se font surtout dans les périodes de hausse, les acheteurs sont moins difficiles sur les qualités qu'aux époques de baisse, le fromage monte. Ils en achètent surtout lorsqu'on leur en offre à ½ ou même ¼ au-dessous du cours, dans l'espoir de le revendre en spéculation à un autre marchand.

Tant que les inférieurs passent de spéculateur en spéculateur, cela va bien, mais lorsqu'ils arrivent aux détaillants et aux consommateurs, qui paient aussi cher que du fromage de 1er choix, les récriminations commencent, et ceux qui ont été trompés se souviennent pendant longtemps de la mauvaise qualité qu'on leur a vendue.

Il n'y a qu'un remède à cet état de chose, c'est que la Société Laitière exige de ses patrons que les boîtes soient marquées suivant leur qualité. De cette manière les fromagers honnêtes protégeront leurs marques contre une concurrence déloyale, et maintiendront sur le marché anglais la bonne réputation de la fabrication canadienne.—*Le Prix Courant.*

RECETTES

Conservation des œufs.

Notre confrère de la *Presse* de Montréal publie la recette suivante traduite du *Farmer's Advocate*, pour la conservation des œufs :

« Procurez-vous un vase en grès d'une bonne grandeur ; dans ce vase, mettez une livre de chaux et un gallon d'eau froide ; brassez bien le contenu plusieurs fois par jour et durant plusieurs jours. Quand la chaux est décomposée, vous placez les œufs avec précaution à mesure que vous les enlevez du poulailler, jusqu'à ce que vous en ayez mis à peu près une centaine dans votre vase. Alors retirez vos œufs avec soin, brassez de nouveau et remplacez vos œufs quand la chaux est décomposée au fond du vase. Vous avez soin de placer au fond du vase les objets qui étaient au-dessus avant. Vous prenez des œufs à mesure que vous en avez besoin. Il est inutile de conserver de cette manière des œufs dont la coque est trop mince, car la chaux peut pénétrer à l'intérieur de ces œufs et les caser. »

Colle pour la faïence.

Voici encore une colle pour la faïence ; elle n'est pas nouvelle et n'est pas plus mauvaise pour cela.

Ayez de la chaux éteinte, de bonne qualité, que vous garderez dans un flacon bien bouché. Lorsque vous voudrez raccommoder quelque objet en faïence détérioré, prenez de cette chaux et pétrissez-la avec un peu de fromage blanc frais, de manière que ce mélange ait la consistance de la crème ; enduisez la tranche d'un des morceaux à recoller ; rapprochez-le de l'autre

et pressez avec force pour qu'il reste le moins possible de mastic. Si vous ne pouvez serrer les pièces avec une ficelle, contentez-vous avec la main jusqu'à ce que le mastic ait contracté assez d'adhérence pour que les morceaux restent joints. S'il y a plusieurs morceaux, il n'en faut coller qu'un à la fois et n'ajuster les autres que quand celui-ci est sec.



QUATRE MALLES quitteront BERSIMIS l'hiver prochain pour la POINTE AUX ESQUIMAUX, comme suit : les 26 DECEMBRE, 25 FEVRIER et 25 MARS prochains, et partiront de la POINTE AUX ESQUIMAUX pour BERSIMIS les 31 DECEMBRE, 31 JANVIER, 1er MARS prochains respectivement.

Les lettres et journaux mis à la POSTE OU REÇUS A QUEBEC à ou avant 3.30 P. M., 17 DECEMBRE, 16 JANVIER, 18 FEVRIER et 18 MARS prochains, seront expédiés par les courriers qui quitteront BERSIMIS aux dates ci-haut mentionnées.

Comme les Courriers employés seront incapables de porter plus de 200 LIVRES pesant de matière postale à chaque voyage de BERSIMIS, les paquets légers seulement seront acceptés avec les lettres et journaux.

TROIS MALLES quitteront la POINTE AUX ESQUIMAUX pour BONNE ESPERANCE et LOURDES DU BLANC SABLON le 25 JANVIER, 25 FEVRIER et le 25 MARS 1886 respectivement, se raccordant avec la Malle venant de BERSIMIS, et TROIS MALLES quitteront LOURDES DU BLANC SABLON pour la POINTE AUX ESQUIMAUX, via BONNE ESPERANCE, le 28 DECEMBRE, 5 FEVRIER, et le 5 MARS 1889 respectivement.

Les lettres et journaux destinés aux endroits situés entre la POINTE AUX ESQUIMAUX, BONNE ESPERANCE et BLANC SABLON, déposés ou reçus au bureau de poste de QUEBEC à ou avant 3.30 P. M., le 17 DECEMBRE, 16 JANVIER et le 18 FEVRIER 1889, seront expédiés à destination.

A. BOLDUC,

Inspecteur des Postes

Bureau de l'Inspecteur des Postes, }  
Québec, 15 septembre 1888. }  
15 novembre 1888.—2



ON RECEVRA à ce bureau, jusqu'à Vendredi, le 23 Novembre prochain, inclusivement, des soumissions cachetées, adressées au soussigné, et portant la suscription, "Soumission pour Travaux de New-Carlisle," pour la construction d'un prolongement au quai de New-Carlisle, comté Bonaventure, Québec, d'après les plans et devis, que l'on pourra voir sur demande, chez Thos I. Caldwell maître de poste, à New-Carlisle, et au Ministère des Travaux Publics, Ottawa, où l'on pourra se procurer des formules de soumissions.

Les soumissionnaires sont avertis que les soumissions ne seront prises en considération que si elles sont faites sur les formules imprimées fournies et portant leurs véritables signatures.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque de banque accepté, égal à cinq pour cent du montant qui y est inscrit, payable à l'ordre de l'honorable ministre des travaux publics ; ce chèque sera confisqué si le soumissionnaire refuse de signer le contrat, après notification, ou s'il ne l'exécute pas intégralement ; il sera remis, si la soumission n'est pas acceptée.

Le Ministère ne s'engage pas à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions.

Par ordre,

A. GOBEIL,

Secrétaire.

Ministère des Travaux Publics, }  
Ottawa, 27 octobre 1888. }  
8 novembre 1888.—2